

## Sur le traité de paix de La Jaunaye, février 1795. Les conditons d'un compromis

Jean-Clément Martin

### Abstract

February 1795 : an astonishing peace is established between France and Vendée. The peace lasts only a few months, but it is possible to under stand it as one of the greatest lurning point of the Thermidor.

### Résumé

Février 1795 : une paix étonnante est signée entre la France et la Vendée. Elle ne dure que quelques mois, mais elle témoigne exemplairement des mutations qui ont affecté la France après Thermidor.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Martin Jean-Clément. Sur le traité de paix de La Jaunaye, février 1795. Les conditons d'un compromis. In: Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest. Tome 104, numéro 1, 1997. pp. 73-88;

doi : <https://doi.org/10.3406/abpo.1997.3905>

[https://www.persee.fr/doc/abpo\\_0399-0826\\_1997\\_num\\_104\\_1\\_3905](https://www.persee.fr/doc/abpo_0399-0826_1997_num_104_1_3905)

---

Fichier pdf généré le 22/09/2021

# Sur le traité de paix de La Jaunaye, février 1795 Les conditions d'un compromis

Jean-Clément MARTIN

**Février 1795 : une paix étonnante est signée entre la France et la Vendée. Elle ne dure que quelques mois, mais elle témoigne exemplairement des mutations qui ont affecté la France après Thermidor.**

*February 1795 : an astonishing peace is established between France and Vendée. The peace lasts only a few months, but it is possible to understand it as one of the greatest turning point of the Thermidor.*

Le traité de paix conclu à La Jaunaye<sup>1</sup>, en Saint-Sébastien-sur-Loire près de Nantes, en février 1795 peut certainement passer inaperçu dans les récits de la Révolution ou apparaître comme un épisode sans grande conséquence dans les histoires des guerres de Vendée. Signé entre les représentants de la Convention thermidorienne et des chefs vendéens et chouans conduits par Charette, ce traité acquis après des tractations quelque peu rocambolesques — la propre sœur de Charette et une « belle créole » ayant pris une part essentielle à l'organisation des rencontres entre les différentes parties — est difficilement appliqué, rapidement dénoncé par des républicains d'un côté, par des

---

1 . Je tiens à remercier Frédérique Veronneau, commissaire de l'exposition tenue en Saint-Sébastien-sur-Loire, du 1<sup>er</sup> au 15 avril 1995, pour l'aide apportée. Je lui associe le groupe de l'université Inter-Ages de Nantes, Mmes Garaud, Pacaut, Robert, MM. Javayon, Kahn, Landais, Pipet, Rumin, Thibaut.

chefs vendéens ou chouans de l'autre, enfin est rendu caduc par la reprise de la guerre de fait à partir de l'été 1795.

La véritable pacification de la Vendée sera ensuite signée indiscutablement par les victoires militaires remportées par Hoche en 1796, et par l'exécution de Charette et de Stofflet, et confirmée par les négociations globales aboutissant au traité de Montfaucon de 1800. Le traité de La Jaunaye semble ainsi avoir été un texte en trompe-l'œil. N'aura-t-il été que l'occasion d'une cavalcade de Charette dans les rues de Nantes, qui sera ensuite chassée du souvenir par la promenade macabre que celui-ci devra faire sous la conduite de ses vainqueurs, heureux de le montrer blessé et prisonnier à la veille de son exécution ? N'aura-t-il été qu'une supercherie, chacun trompant l'autre délibérément sur ses convictions : les uns reconnaissant la République, les autres la liberté du culte, juste le temps d'un répit nécessaire aux deux camps, pour reprendre leur souffle avant l'affrontement final ? N'aura-t-il été encore que le moyen de satisfaire des vanités et des appétits de pouvoir de quelques individus soucieux de se poser en représentants légitimes de la monarchie ou de la République, Charette d'un côté, Ruelle de l'autre ?

Toutes les hypothèses ont été défendues, avec des arguments et des preuves. Les pages qui suivent entendent moins répondre à ces questions, que les déplacer dans un cadre plus large, dans une optique différente. Dans un mouvement qui nous a été familier<sup>2</sup>, il semble opportun de ne pas expliquer La Jaunaye par les seuls rapports entre les participants de la guerre de Vendée, mais de l'insérer dans l'ensemble de la politique française du moment, en refusant de le comprendre par sa postérité avortée, mais dans sa signification dans son contexte qui l'explique mais qu'il éclaire.

Les articulations du traité sont certes donc essentielles à comprendre, ce qui composera la première partie de ce texte, mais il faudra les replacer dans leur contexte national et international pour dégager leur importance, avant de chercher à comprendre les raisons qui poussèrent les deux parties à faire les concessions qui en furent à la base. Dans cette perspective, les intentions des acteurs ne seront certes pas négligées, puisqu'elles ont joué, dans tous les camps des rôles importants, mais elles ne pourront pas composer le cœur de la problématique. Les aventures individuelles aussi romanesques qu'elles soient n'ont pu exister que grâce à des mutations globales, même transitoires, qu'il convient de comprendre.

Ainsi le traité de La Jaunaye cesse d'être un épisode plus ou moins mystérieux pour être le témoignage d'une orientation, fugace sans doute, mais réelle cependant, de la politique française pendant ce temps encore aujourd'hui mal expliqué de la Convention thermidorienne, entre la mort de Robespierre et l'établissement du Directoire et cette paix aura été l'un des éléments d'une ouverture politique.

## Un traité particulier

Sans entrer dans une description trop fine<sup>3</sup>, il convient de retracer d'emblée les étapes de la rédaction des traités pour en comprendre toute la complexité. Au sens

2 . Jean-Clément MARTIN, *La Vendée et la France*, Le Seuil, 1987.

3 . Dans le même esprit, voir *Enquêtes et Documents*, n° 22, Ouest-Éditions-Université de Nantes, 1996, consacré à Charette.

strict, la négociation commence le 12 février 1795 sur le site de La Jaunaie, lorsque les deux délégations se rencontrent, accompagnées par plusieurs centaines d'hommes armés. Les représentants en mission, conduits par Ruelle, accueillent les vendéens<sup>4</sup> emmenés par Charette. Dans cette rencontre, à la demande des républicains, les prétentions des vendéens s'expriment fortement, puisque la liberté totale du culte, les exemptions militaires et le maintien du contrôle administratif sur le territoire de la région sont posés en préliminaire. La question du régime est cependant laissée dans un flou, qui permet que le contact ne cesse pas aussitôt.

Au prix d'une attitude volontairement conciliatrice, la discussion se continue le lendemain dans un nouveau contexte. L'arrivée de Cormatin, censé représenter la chouannerie confirme la volonté des insurgés de faire la paix, tandis que Stofflet proclame au contraire son refus d'abandonner les objectifs politiques, affirmant combattre toujours pour la royauté. Charette n'en faisant pas la clé des débats, revendiquant d'abord sa qualité de Français prêt à lutter contre l'étranger, laissant même dire à Ruelle que « nous ne sommes ici, tous, que des républicains »<sup>5</sup>, la discussion peut s'établir sur des points d'application qui rendent possibles des accords (les vendéens ré-employés dans une garde territoriale habillée en vert ou tout autre couleur que le bleu — souvenir des gardes nationaux —, le remboursement des assignats possédés par les populations, le désarmement limité aux canons et aux caissons — ce qui concernait peu Charette —, la liberté des églises). La troisième conférence, du 14 février, confirme que les points de divergence peuvent être contournés au prix de quelques concessions, si bien que les propositions des républicains sont rédigées le 15 et présentées à la discussion le 17 février, après une journée d'interruption.

Alors que des officiers de Stofflet se joignent alors aux délibérants pour accepter la paix, les hésitations sont fortes, jusqu'au soir où Charette signe la proclamation qui confirme qu'il entre dans le sein de la République, façon détournée d'accepter les arrêtés pris par les représentants en mission. Le soir même il quitte Nantes, pour répondre aux menaces de divisions parmi ses troupes. L'arrivée de Stofflet, le 20, laisse penser un instant que la paix va pouvoir être générale, mais l'entrevue, commencée sur les rôles respectifs de Charette et de Stofflet, tourne court, pourtant une partie des officiers de ce dernier se rallie au traité, moyennant des sommes importantes.

À cette date donc, « le traité de La Jaunaye » se compose de cinq arrêtés et d'une proclamation des chefs vendéens entraînés par Charette<sup>6</sup>. Celle-ci distinguant les « ambitieux » et le « régime de sang » qui ont couvert la France « de deuil et de cyprès » des représentants conduits par Ruelle « ami de l'humanité et des lois », rend possible la soumission aux lois de la République qui n'aurait donc jamais été attaquée précédemment. Tous insistent sur leur qualité primordiale de Français et leur volonté d'assurer le bonheur de leur région et de la France<sup>7</sup>. Cette vision des choses est confirmée par les arrêtés, qui rejettent la fermeture des églises sur les « anarchistes »

4 . Par convention, « vendéens » désignera les insurgés appartenant aux armées, et « Vendéens », les habitants du département.

5 . C.-P. DORNIER, *Une mission en Vendée militaire*, Tallandier, In texte, 1994, p. 245.

6 . Les textes sont cités *in-extenso* dans le dossier documentaire à paraître par l'université Inter-Âges de Nantes.

7 . Textes cités par exemple dans *L'Anjou historique*, 1913, n° 13, p. 278-285.

et qui cloturent ainsi la « guerre désastreuse » qui durait depuis deux ans. La cause de la guerre étant ainsi rejetée sur les terroristes vaincus (sans-culottes et amis de Robespierre), quatre arrêtés légifèrent sur des points particuliers : les vendéens armés entrent dans la garde territoriale, les habitants seront indemnisés et aidés pour reconstruire les habitations, et garderont leurs biens dont les séquestres sont levés. 20 millions de Francs sont prévus pour l'ensemble des indemnisations des vendéens par la République.

Devant ces négociations menées tambour battant, qui renversent les positions (l'acceptation du régime par les vendéens, les sommes allouées par les vainqueurs aux vaincus) qu'une guerre particulièrement atroce poussait à penser qu'elles étaient devenues inexpugnables, naissent de multiples questions qui concernent les deux parties en présence. Il est possible d'en dresser une liste rapide. L'évolution générale de la politique et de la position militaire de la France avait-elle rendu cette conclusion aussi urgente et nécessaire ? Quel rôle exact a été joué par les divisions qui se firent sentir chez les républicains comme chez les vendéens ? L'échec ultérieur peut-il être lié aux ambiguïtés et aux compromis, grands et petits, qui présidèrent aux négociations ?

Avant de répondre à ces questions, il faut cependant achever cette présentation rapide des négociations, même dans leurs aspects les plus étonnants. Il est en effet étonnant de relever que la Société populaire de Nantes accueille successivement en son sein Charette et des officiers vendéens, qui sont embrassés sous les applaudissements des participants. La fusion des cœurs paraît réalisée ; pourtant lors de la cavalcade qui conduit Charette, ses officiers escortés par les républicains au centre de Nantes, les vendéens obligent toute la parade à se découvrir place du Bouffay où se trouvait la guillotine. Les souvenirs ne sont pas oubliés et les tensions ne peuvent pas disparaître. Surtout, la position vis-à-vis de Stofflet reste étonnante. Celui-ci demeure étranger au processus, mis devant le fait accompli, par Charette comme par les républicains. Les motifs demeurent peu compréhensibles. Le caractère de Stofflet justifie-t-il ces précautions, ou bien sa raideur est-elle accentuée par ces maladresses ? La question reste posée. En tous cas, l'aide objective apportée par l'abstention des vendéens de Charette et de Sapinaud lors des offensives républicaines contre Stofflet pour l'obliger à signer la paix ensuite à Saint-Florent-le-Vieil ne purent que provoquer des ruptures irrémédiables.

Cependant, le traité de La Jaunaye demeura largement lettre morte. Des zones n'avaient été que mal intégrées dans ses clauses, laissant les adversaires la possibilité de se disputer des territoires, notamment vers Les Sables d'Olonne. Des assassinats et des agressions se déroulèrent mettant aux prises les uns et les autres. Le manque de ponctualité à régler les promesses contribua à désenchanter Charette, qui put estimer avoir été dupe. Enfin, le débarquement de Quiberon, et la brutalité de la répression qui suivit, remit tous les arrangements en cause. La présence anglaise était tangible, l'engagement des émigrés réels, permettant de penser que, plus tard, en Vendée, les mêmes choses pourraient se passer. À partir de l'été 1795, alors que Stofflet entre dans la paix, Charette retourne progressivement dans la guerre. À la fin de l'année la guerre est redevenue ouverte. Les traités n'auraient été qu'une embellie. Reste donc à les comprendre selon différentes perspectives.

## Une situation militaire et internationale nouvelle

Les traités de paix peuvent être lus dans une perspective républicaine : les conséquences de Thermidor, les indécisions politiques et le poids insupportable de la guerre de Vendée. Mais contrairement à ce qui est souvent proclamé, la France républicaine est en bonne position depuis le milieu de 1794. Après Fleurus, en juin 1794, les troupes françaises ont remporté une succession de victoires aux frontières, contre les troupes étrangères et les émigrés, qui lui ont permis de renverser les positions, d'atteindre la rive gauche du Rhin dès septembre, d'envahir à nouveau les Pays-Bas — après la capitulation de la flotte hollandaise —, ainsi que Nice, la Catalogne et le Pays basque. Seule la Corse échappe à l'autorité française. Dans ce contexte, qui voit la coalition européenne se désagréger et les côtes de la Mer du Nord contrôlées par la France, les faiblesses objectives des armées françaises demeurent de médiocre conséquence. Les adversaires doivent prendre le chemin de la négociation. Les Espagnols avaient repris des contacts secrets dès le 24 juillet. Les Prussiens envoient des émissaires à Bâle le 22 novembre 1794, pour obtenir la paix, précédant les délégations de la Toscane et des Pays-Bas. Le 9 février la Toscane signait la paix, le 16 mai les Pays-Bas l'imitaient, puis la Prusse, enfin l'Espagne. Si bien que l'armée française peut être à nouveau dirigée contre la Vendée. Le général Canclaux, après une disgrâce qui avait failli lui être fatale est chargé du commandement des troupes de l'armée de l'Ouest, et prépare la reprise d'une offensive selon les plans prévus en septembre 1793 et restés inappliqués. Le projet était adopté par le Comité de Salut public le 7 octobre 1794, accordant au général une place considérable dans tout l'Ouest, au détriment de ses collègues, dont Hoche, chargé de l'armée des côtes de Brest <sup>8</sup>.

Ce renversement des tendances est clairement perçu par toute l'Europe. En témoigne la lettre envoyée par Mgr de Mercy, évêque de Luçon exilé à Ravenne, à l'abbé Paillou le 8 janvier 1795 <sup>9</sup>. Le premier a compris que le « règne des Jacobins est passé en France » et vu l'importance des négociations entre les États ; il a appris que les suspects sortaient de prison, que des lois accueillaient, mais dans un flou juridique, les émigrés et les prêtres réfractaires exilés, que des églises avaient été réouvertes pour le culte catholique. Mais il estime qu'il ne convient pas d'accepter ces apparences de paix, qu'il faut continuer la guerre en Vendée avec l'aide de l'Angleterre. La force de la France est indiscutablement due aux divisions entre les émigrés, les membres européens de la coalition et les royalistes de l'intérieur sur l'avenir du pays, ainsi qu'aux faibles ressources en hommes et en matériel dont disposent les différents pays européens — à commencer par l'Angleterre.

Or, malgré les publications et l'activité inlassable de Burke, le gouvernement anglais de Pitt a réussi à intégrer dans ses rangs des ministres whigs conservateurs, à contrôler le comte d'Artois en résidence dans l'île, à accueillir Puisaye venu chercher des armes et de l'argent, sans pour autant sacrifier sa politique intéressée et sa volonté d'éviter le retour à la monarchie absolue en France <sup>10</sup>. Les affaires polonaises acca-

8 . Corinne LE CHEVANTON, *Le général Canclaux dans l'Ouest*, université Paris 1, maîtrise s. d. J.-P. Bertaud, dact., 1988, p. 127-129.

9 . Marie-Charles de MERCY, *Lettres d'émigration, 1790-1802*, Le Mans, Siloë, 1993, p. 271.

10 . Michael WAGNER, *Gegenrevolution und England*, Oldenburg, 1994.

parent toujours la Prusse et l'Autriche, comme la Russie qui mène le jeu, malgré ses grandes déclarations anti-révolutionnaires. Quant à l'Espagne, elle était attachée à la restauration du trône et de l'autel, mais hostile aux prétentions anglaises dans les Antilles et en Amérique et semble avoir lié le début des entretiens avec les ministres français à l'établissement d'un royaume pour Louis XVII dans le sud de la France <sup>11</sup>, en refusant de se plier aux vues « monarchiennes » de l'Angleterre <sup>12</sup>.

Cette situation est connue des vendéens et des chouans qui se sentent isolés face à la France républicaine : Charette dénonce la « fausseté » de Pitt et refuse les modérés, dès février 1794 <sup>13</sup>. Leurs émissaires envoyés vers le comte d'Artois sont retenus par des délais de voyages considérables. Leur légitimité est elle-même en cause, faute de représentants patentés de la monarchie, faute d'unité entre les différents généraux. Dès le 18 août 1793, les principaux chefs vendéens avaient déjà souligné cette faiblesse et demandé expressément qu'un « petit-fils de Saint-Louis » vienne prendre leur tête pour apaiser leurs propres divisions ; ce que le comte d'Artois avait éludé dans une réponse datée d'octobre 1793 <sup>14</sup>. Ces tensions se sont aggravées un an plus tard dans la nouvelle conjoncture politique française.

La chute de Robespierre mérite mieux que les analyses souvent rapides qui la présentent comme le résultat de la victoire de modérés alliés à des terroristes repentis, conduisant la France dans la voie d'un reniement des idéaux. Les Conventionnels ont bien réussi à éviter un retour à la Terreur, dans sa double dimension : exécration pour tous dans sa brutalité, particulièrement dangereuse pour ceux qui avaient profité de leur position précédemment. Mais le résultat est bien la remise en cause du durcissement renouvelé de la Révolution, alors que les circonstances ne le justifient pas et que tous les pouvoirs semblent se concentrer dans les mains de l'homme Robespierre <sup>15</sup>. À côté des dénonciations fantasmagoriques des projets attribués à ce dernier, les Français manifestent leur envie d'un régime qui libère les paroles, qui n'assimile plus les opinions à des délits, qui respecte la légalité proposée déjà en 1791. La révolution semble pouvoir être arrêtée au profit de la République.

Les Nantais vivent au diapason du reste de la France si l'on en juge par les principaux journaux locaux. *La Feuille nantaise*, tout en restant prudente sur la présentation des événements parisiens, emboîte le pas des dénonciations de Robespierre-roi, de la complicité avec l'Anglais ou avec le chef chouan Puisaye, rapporte même le bruit selon lequel un représentant de la Convention à Genève envoyait des truites du lac à Robespierre, et le charge également de la responsabilité du massacre de Bédoin, en assurant que le révolutionnaire voulait couper 12 000 têtes dans le Vaucluse <sup>16</sup>.

11 . Georges LEFEBVRE, *La Révolution française*, PUF, rééd., 1969, p. 449.

12 . Louis MIARD, *La Révolution... vue de l'Espagne*, Nantes, Conseil général, 1989, p. 380-382, lettre envoyée aux chefs vendéens du 18 février 1794.

13 . Louis Miard, op. cit., p. 382-383.

14 . Xavier du BOISROUVRAY, *La Révolution... vue d'Angleterre*, Nantes, Conseil général, 1989, p. 151-153.

15 . Bronislaw BACZKO, *Comment sortir de la Terreur*, Gallimard, 1989.

16 . Éric BARRAULT, *Presse et Terreur à Nantes*, université de Nantes, maîtrise s.d. J.-C. Martin, dact., 1994, p. 92.

Dans ce contexte qui permet que tous les calculs se réalisent — un certain nombre de terroristes a intérêt à charger Robespierre et ses amis de tous les maux pour faire oublier leurs propres actes <sup>17</sup> — le retour à un régime libéral, au statut incertain, s'accompagne de débats politiques et théoriques inédits. Il faut dresser le bilan de la Terreur, poursuivre les responsables, secourir les victimes innocentes. Ainsi Grégoire dénonce-t-il les sans-culottes comme les nouveaux « vandales » ; ainsi les députés proscrits en juin 1793 vont être admis à nouveau dans la Convention, ceci cloturant la condamnation majeure portée contre le « fédéralisme ». L'échec de la Convention thermidorienne à asseoir la République durablement, puis l'échec du Directoire ballotté entre les coups d'État ne doivent pas être vus comme inéluctables, entraînés par l'abandon de la politique rigoureuse des Montagnards et par la « trahison ». Pendant les quelques mois de la fin de 1794 et du début de 1795, la France tente de se réconcilier avec les deux années écoulées. La Jaunaye fait partie de cette tentative. Son échec relèvera de l'échec de la réconciliation nationale.

## La France malade de la Vendée

Dans cette conjoncture Nantes et l'Ouest se trouvent à nouveau au cœur de l'actualité. Par une coïncidence qui rappelle les débuts de l'insurrection <sup>18</sup>, l'après Thermidor s'ouvre sur le procès des Nantais (132 sont partis, 94 survivent alors) qui furent envoyés, en octobre 1793, par Carrier pour être jugés par le Tribunal révolutionnaire de Paris et y être condamnés à mort, pour cause de « modérantisme » ou de « négociantisme » (après que la justice nantaise ait réussi en floréal à guillotiner deux des principaux lieutenants de Carrier, pour crimes contre-révolutionnaires).

Dans le nouveau climat, les accusés deviennent accusateurs. Au cours de séances devant le tribunal révolutionnaire, en fructidor an III, ils détaillent leurs tribulations de prison en prison, en insistant sur les souffrances qui leur furent infligées <sup>19</sup>. Au cours des débats, les membres de l'ancien Comité révolutionnaire, proches de Carrier, sont, en revanche, amenés à exposer leurs attitudes. Ainsi le 22 fructidor (10 septembre 1794), Chaux, Grandmaison, autrefois membres importants du Comité révolutionnaire de Nantes sont-ils obligés de s'expliquer sur les noyades et les fusillades dont les Nantais les accusent <sup>20</sup>. Les massacres sont exposés précisément, incluant la description des « mariages républicains » sous les huées des spectateurs des tribunes <sup>21</sup>. Les pratiques terroristes sont violemment dénoncées, alors que Carnot rappelle qu'il a toujours été opposé au « système de destruction » du Comité de Salut public <sup>22</sup>. Les meurtres, les viols, les atrocités (des enfants d'un ou deux mois au bout des baïonnettes) des colonnes infernales de Thurot (*sic*) sont décrits par des membres de

---

17 . C'est dans cette perspective qu'il faut interpréter les pamphlets de Méhée de La Touche et de Babeuf contre Robespierre d'abord puis contre Carrier, « la queue de Robespierre ».

18 . Jean-Clément MARTIN, *La Vendée et la France*, *op. cit.*, chap. 1.

19 . Jean-Clément MARTIN, « Le procès de Carrier », *L'Histoire*, avril 1997.

20 . *La Feuille nantaise*, 3 vendémiaire an III, supplément, p. 15.

21 . *La Feuille nantaise*, 26 brumaire an III, p. 236.

22 . *La Feuille nantaise*, 8 vendémiaire an III.

la Convention, qui pousse l'assemblée à décréter le général d'accusation, d'autant plus aisément qu'il est rendu responsable d'avoir ressuscité les armées vendéennes.

L'amnistie des Nantais le 12 vendémiaire an III, est suivie par le procès fait aux terroristes, ouvert le 23 vendémiaire, ce qui les amènent, le 1er brumaire, à accuser nommément Carrier d'avoir été le principal responsable des crimes qui leur sont reprochés, entamant une nouvelle série de descriptions d'atrocités, telles que le rédacteur de *La Feuille nantaise* décide de ne pas les transcrire<sup>23</sup>. Dans ce règlement de compte, les « égorgeurs » sont cités et nommément désignés à la vindicte nationale, pour leurs actes eux-mêmes et pour les répercussions dramatiques qu'ils ont eu. Si ces « continuateurs de Néron » sont recensés : comme l'adjudant général Lefevre coupable d'avoir fait noyer 49 personnes dans la baie de Bourgneuf, c'est pour rechercher les vrais criminels qui sont, selon les orateurs, sur les bancs-même de la Convention<sup>24</sup>. Un député souligne que si la Convention a toujours été hostile aux ennemis de la République, elle n'a jamais demandé qu'« on ouvrit le ventre aux femmes enceintes [... de] massacrer les vieillards, les femmes et les enfants à la mamelle »<sup>25</sup>, soit les crimes imputés à Carrier.

Alors que des manifestants réclament contre Carrier, aux cris « à bas les mangeurs d'hommes ! à bas les meneurs des Jacobins ! » et assiègent le club des Jacobins à Paris, le 20 brumaire<sup>26</sup> les membres de la Convention interpellent directement Carrier, qui est décrété d'accusation, chez lui, le 21 brumaire. Au cours de séances ultérieures, notamment les 2 et 3 Frimaire, les députés l'accusent pêle-mêle des noyades, de fusillades, de viols, d'orgies<sup>27</sup> et l'inculpent le 7. Contre le système de défense de Carrier qui insiste sur les violences des vendéens et sur la solidarité des Conventionnels, il lui est rappelé, le 10 frimaire, que le décret du 1<sup>er</sup> octobre 1793 ne s'appliquait pas aux femmes et aux enfants. Les « buveurs de sang », les « noyeurs », les « cannibales » deviennent les cibles ordinaires de l'opinion et de la presse (avant de l'être de la Terreur Blanche dans la vallée du Rhône). La Loire devient un « lieu de mémoire » de la répression, puisque l'acte d'accusation de Carrier porte qu'elle « roulera toujours des eaux ensanglantées », tandis que les côtes seront « couvertes des ossements des victimes égorgées par la barbarie » des Caligula et des Néron nantais<sup>28</sup>. Le 26 frimaire (16 décembre), Carrier et deux membres du Comité révolutionnaire de Nantes sont exécutés.

Au-delà du règlement de compte qui a duré cent jours et qui est connu de tout le pays, la condamnation de la Terreur va s'attacher à la figure d'un bouc émissaire exemplaire, puisque revendiquant haut et fort ses actes pendant la Terreur, l'évolution des mentalités est perceptible puisque ce qui est reproché à Carrier et aux terrorisme montagnard est d'avoir puni « la probité, le talent et la richesse », inversant ainsi les valeurs

23 . Éric Barrault, *op. cit.*, annexe 25.

24 . *La Feuille nantaise*, 29 vendémiaire an III, p. 125-126, séance du 22.

25 . *La Feuille nantaise*, 17 brumaire an III.

26 . *La Feuille nantaise*, 28 brumaire an III, p. 244. On veut « donner le fouet aux femmes, des soufflets et des coups de pied au cul des hommes ».

27 . *La Feuille nantaise*, 12 frimaire an III, p. 298-300.

28 . Bronislaw BACZKO, *op. cit.*, p. 202.

morales promues par la Révolution<sup>29</sup>. La parole libérée recueille tous les témoignages souvent déjà portés plus discrètement contre des actes terroristes (comme le rapport remis par Lequinio en janvier 1794 contre les colonnes infernales ou les dénonciations de Jullien contre Carrier), mais qui trouvent maintenant une résonance nationale. Le désir de vengeance a trouvé un exutoire, amenant à refuser le discours révolutionnaire de l'an II, permettant de nouveaux reclassements — et créant un imaginaire fantasmatique<sup>30</sup> jouant sur le complot, la perversité politique et les perversions sexuelles, à propos des événements nantais et vendéens, qui va durer deux siècles et dont les récents développements sont encore les héritiers<sup>31</sup>.

Le procès de Carrier est ainsi devenu le procès de la Révolution dévoyée de l'an II, contre laquelle il convient de réagir pour revenir aux espoirs de 1789 et aux principes de 1791. La contre-révolution ne peut être poursuivie que sur l'assurance d'une intention clairement contre-révolutionnaire depuis le 9 Thermidor ; les victimes de la Terreur deviennent des objets de compassion : 300 000 F sont alloués à la ville de Bédoin, qui avait subi une dévastation terroriste<sup>32</sup>. Dans cette mutation de l'opinion, les clivages politiques anciens disparaissent devant la souffrance et le dévoiement de la morale. Les « brigands » sont dorénavant confondus dans la catégorie : « prisonniers », les amalgamant aux Nantais emprisonnés pour modérantisme. Les critères de jugement ont basculé, la morale ordinaire a remplacé les points de vue politique de la période montagnarde. Les exécutions arbitraires des vendéens commises après la défaite de Savenay sont stigmatisées comme contraire à toute réaction humaine. La grandeur de la France, assurée par les victoires militaires, va aussi passer par la paix.

## De l'oubli au pardon

Le revirement national est ainsi étroitement associé à l'histoire de Nantes et de la Vendée, confirmant la conjonction de l'histoire nationale et régionale à partir de mars 1793, lors de la désignation de la Vendée comme ennemi public numéro un, qui avait provoqué la naissance du Comité de Salut public<sup>33</sup>. La fin de la Terreur, le rétablissement de la légalité passe évidemment par Nantes. Les 73 députés girondins exclus de la Convention le 2 juin 1793 sont réintégrés au terme d'un discours de Reubell, qui s'ouvre sur la nouvelle situation nantaise<sup>34</sup> ; en même temps Thomas Paine, proscrit, est aussi réhabilité. L'Ouest reste ainsi au cœur des préoccupations politiques et est le prétexte de cette re-définition de l'humanité, élargie hors des considérations idéologiques.

La ville est immédiatement concernée par ce revirement. Au 1<sup>er</sup> nivose, les élites girondines nantaises retrouvent leur place dans la Société populaire de la ville, en

29 . *La Feuille nantaise*, 4 brumaire an III, p. 144.

30 . Bronislaw BACZKO, *op. cit.*, p. 190-194 et 220-228.

31 . Voir les publications de Reynald SÉCHIER, PUF, 1985, TAILLANDIER, 1988 et d'Alain GÉRARD, CHAMPVALLON, 1993, sur le « génocide » franco-français, puis les destructions de la « race vendéenne », Bronislaw BACZKO, *op. cit.*, p. 210-215.

32 . Séance de la Convention du 24 Frimaire an III.

33 . Jean-Clément MARTIN, *op. cit.*

34 . *La Feuille nantaise*, 26 frimaire an III, p. 355, séance du 18 fructidor.

récusant les terroristes de la Compagnie Marat et en attendant la condamnation du « Néron Carrier », soupçonné selon eux de contre-révolution<sup>35</sup>. Le représentant Ruelle apparaît parmi les libérateurs des girondins et modérés auparavant emprisonnés, et il se taille la réputation d'un juste, à qui on « lui parle, comme à un autre homme »<sup>36</sup>. On fait de lui une sorte d'anti-Carrier<sup>37</sup> chargé d'épurer le passé et de faire oublier les errements du terrorisme. Le passé terroriste devient une fatalité qui a pesé sur tous les habitants — l'oubli est jeté sur les actes des co-accusés de Carrier amnistiés par le tribunal révolutionnaire — également victimes, comme les vendéens, de la Terreur.

Cependant les épisodes les plus glorieux des récentes guerres deviennent des sujets susceptibles de revaloriser l'image de la ville. Le patriotisme, le courage militaire, la solidarité citoyenne sont valorisés par *La Feuille nantaise*<sup>38</sup>, faisant oublier les épisodes les plus tragiques. Cette prudence est accrue pour parler des anciens ennemis. Vendéens et chouans ne sont plus traités de royalistes, mais sont devenus des victimes : des terroristes qui les ont fait souffrir, des Anglais qui les ont manipulés. Cette attitude est manifestement en accord avec la position nouvelle adoptée par les Conventionnels face à la Vendée et à la chouannerie à la fin de 1794, et que Ruelle va se charger de mettre en œuvre exemplairement.

La tentation militaire de réduire la Vendée n'a pourtant pas disparu. Pendant l'automne 1795, le général Canclaux ne cesse de préparer un nouveau plan de campagne avec une armée mal organisée, mal équipée et indisciplinée<sup>39</sup>. Demandant le renforcement de ses effectifs à Carnot, il prévoit l'ouverture de camps provisoires pour contrôler la région. Il n'aura pas la possibilité de réaliser son projet. Alors qu'il est soutenu par Carnot, qui lui fait attribuer le commandement sur la rive droite de la Loire — ce au détriment de Hoche — il est manifestement dépassé par les propositions d'amnistie effectuée par le pouvoir politique et par Carnot lui-même. Le décret du 12 Frimaire (2 décembre) donne la possibilité aux habitants de l'Ouest « connus sous le nom de rebelles de la Vendée et de chouans » de déposer leurs armes, sous un délai d'un mois, sans risquer aucune poursuite. Les causes de la guerre sont totalement rejetées sur « l'orgueil et l'imposture » de « fourbes » et de « scélérats » qui « voulaient dominer ». Si bien que le « Peuple français » croit les insurgés « égarés plus que coupables », estime que les « les liens de la nature » ne sont pas brisés et qu'ils ne pourront pas « massacrer les familles de [leurs] frères vainqueurs de l'Europe ». La fin de la guerre civile est envisagée, pour, selon la formule de Carnot, la faire passer « avec tous fléaux des bords de la Loire aux bords de la Tamise »<sup>40</sup>. Une raison purement militaire aura cependant joué dans cette décision. Nul ne peut ignorer l'important effort à effectuer pour remettre en ordre une armée mal équipée, mal encadrée et dont les effectifs ont fondu. En outre, tous les observateurs sont d'accord pour penser que les vendéens

35 . *La Feuille nantaise*, 4 nivôse an III, p. 388-389.

36 . *La Feuille nantaise*, 1<sup>er</sup> nivôse an III.

37 . Éric Barrault, *op. cit.*, p. 103.

38 . *Idem*, p. 105-109.

39 . Rapports de DORNIER, GUYARDIN, AUGER.

40 . Texte de la proclamation.

sont toujours dangereux, qu'ils disposent d'une vaste région et qu'une guerre contre eux exigera beaucoup <sup>41</sup>.

Enfin cette ouverture se situe dans le prolongement des contacts pris entre plusieurs représentants et des chefs chouans en Bretagne, depuis le mois d'octobre. Boursault a eu l'idée de l'amnistie le 24 octobre. Dès le 17 septembre, il avait fait diffuser une proclamation aux « trop crédules habitants des campagnes » dénonçant les chefs qui les égaraient et les prêtres réfractaires « sanguinaires ». Maniant la carotte et le bâton, il offrait un pardon musclé, insistant sur les victoires militaires remportées sur les pays étrangers et faisant craindre l'arrivée de nouvelles troupes républicaines, et soulignait que la croyance en Dieu était universelle et nécessaire <sup>42</sup>. Même si cette politique ne rencontre pas vraiment le succès, elle met en porte-à-faux les généraux Hoche et Canclaux, qui doivent se soumettre aux décisions des politiques et entamer des démarches favorisant la pacification. Hoche ne cache d'ailleurs pas ses réticences devant des mesures risquant de redonner de la vigueur à la Contre-Révolution <sup>43</sup>. En Vendée, Canclaux se retrouve face à onze représentants, de tendances sensiblement distinctes, qui vont se charger de prendre les mesures adéquates. Des émissaires parcourent les campagnes, diffusant les placards, accoutumant peu à peu les paysans à la présence de soldats qui ne les pillent plus <sup>44</sup> — c'est ainsi le cas d'une mission de Travot <sup>45</sup>.

Dès le 6 nivôse (26 décembre 1794) un arrêté précise le décret du 12 Frimaire, en insistant sur la nécessité pour les vendéens et les chouans de déposer tous leurs insignes contre-révolutionnaires en même temps que leurs armes, mais en soulignant qu'il convient de renouer la grande famille française, puisque « l'empire de la justice et de la vertu a succédé à un régime de sang et de proscription ». Des dédommagements sont prévus pour reconstruire les « chaumières » et remettre en valeur les terres ou les manufactures. Le 14 nivôse, une lettre précise les conditions offertes aux insurgés qui ne veulent pas se séparer de leurs armes sans contrepartie financière. Un bon fusil de munition est échangé contre 25 F, un bon pistolet, 10 F, etc., ceci venant attester de la bonne foi des républicains. Les personnes « qui se seront rendues » sont en outre prises en charge, comme l'étaient les réfugiés de l'Ouest et perçoivent des indemnités, distribuées par les municipalités <sup>46</sup>.

Comment comprendre ces ouvertures qui se multiplient et qui ne demandent que de moins en moins de contrepartie ? La mutation politique est certaine. Cependant s'il faut les inscrire dans l'ensemble français, d'autres explications doivent se rajouter. De nombreuses régions ont anticipé les mutations, ouvrant libéralement les prisons, laissant les églises se réouvrir. À Orange, la Toussaint 1794 est marquée par la présence de plusieurs milliers de personnes à une messe sur les tombes des victimes de la commission militaire <sup>47</sup>. À côté du reniement de la Terreur et des terroristes, les dif-

41 . Par exemple Claude-Pierre DORNIER, *op. cit.*, p. 60.

42 . Texte dans *L'Anjou historique*, 1914, n° 4, p. 430-438.

43 . Corinne LE CHEVANTON, *op. cit.*, p. 132-134.

44 . Voir la lettre d'un représentant du 22 Frimaire an III, Arch. départ. Loire-Atlant., L 103.

45 . Voir « Les pacifications de La Jaunaye... », *L'Anjou Historique*, 1916, n° 4, p. 424-440.

46 . Archives départ. Loire-Atlant., L 103, secours aux réfugiés, 13 nivôse an III.

47 . D. M. G. SUTHERLAND, *France, Revolution and Counter-Revolution*, Fontana, 1986, p. 252.

ficultés économiques persistantes, les problèmes de ravitaillement des villes pèsent manifestement aussi dans ces décisions, alors que la récolte est médiocre et que les conditions climatiques aggravent encore les contraintes sur les plus pauvres. Une politique dure n'est certainement plus possible. À cela s'ajoute des orientations plus politiques. Le 9 nivôse, l'abbé Grégoire fait adopter une motion qui reconnaît la liberté des cultes, malgré une opposition dans la Convention. Le 3 ventôse, (21 février) les églises seront, théoriquement, réouvertes.

## Contacts et négociations

À ces avancées, les vendéens réagissent faiblement. Le 15 nivôse, un des chefs dépendants de Stofflet, Martin, se rend à Angers, mais son exemple demeure isolé. Les armées vendéennes restent manifestement à l'écart de cette animation, qui ne paraît pas les concerner. Charette, Sapinaud et Stofflet contrôlent des régions séparées et pratiquement indépendantes les unes des autres, acquises difficilement après les expéditions des colonnes infernales. Depuis l'été 1794, le *modus vivendi* qui s'est établi leur a rendu la vie plus supportable, mais ils demeurent sans liens véritables avec la Contre-Révolution et Charette souffre de ne pas être soutenu ni par un prince du sang, ni par les Anglais, auprès desquels il a dépêché un émissaire. La méfiance envers les paroles de paix, qui jusque là n'avaient pas été respectées, la volonté de conserver leurs troupes sous leur commandement expliquent certainement leur réserve.

Le changement va venir pour plusieurs raisons. La première est causée par la détermination dont font preuve les républicains. Les mesures de pacification semblent respectées, rompant avec les pratiques violentes des mois précédents. La veuve du général Bonchamps est libérée, par suite des mesures de clémence décidées à l'égard des prisonniers non condamnés <sup>48</sup>, en même temps que d'autres rebelles. En même temps, les républicains ne semblent pas vouloir lâcher sur tous les points. Les règlements des ventes d'armes sont rappelés, et des proclamations lancées pour empêcher tout enlèvement frauduleux par les « rebelles » <sup>49</sup>.

Une deuxième tactique des républicains est d'utiliser systématiquement les divisions et les faiblesses des vendéens. Leurs textes opposent leur appartenance à la famille française <sup>50</sup> à l'absence de liaisons qu'ils ont avec leurs « alliés », émigrés ou anglais. Il convient donc qu'ils ne rompent pas les chaînes qui les lient « à tous les êtres sensibles et pensants de l'univers » et qu'ils acceptent l'amnistie, au nom de leur religion et pour l'amour de l'humanité <sup>51</sup>. Comme l'explique un républicain mettant en garde les vendéens contre les bruits malveillants qui pourraient être répandus sur la Convention par « vos ennemis qui sont les nôtres », il ne faut pas qu'ils se défient de l'Assemblée qui a débarassé la France de Robespierre et de Carrier <sup>52</sup>.

Si bien que des ralliements individuels se produisent, créant la troisième condition du retour à la paix. Des chefs vendéens secondaires se rendent dans les villes tenues

48 . *La Feuille nantaise*, 19 nivôse an III.

49 . *La Feuille nantaise*, 18-20 pluviôse an III.

50 . *La Feuille nantaise*, 18 nivôse an III.

51 . *La Feuille nantaise*, 10 pluviôse an III, p. 635.

52 . *La Feuille nantaise*, 18 nivôse an III, p. 438

par les républicains pour y faire leur soumission, en reprenant à leur compte les proclamations républicaines. Martin et 30 hommes rejoignent ainsi Angers, quittant l'armée de Stofflet <sup>53</sup> ; un certain Brécharde explique son revirement parce que Robespierre a disparu et parce que les rois n'ont rien fait pour la Vendée <sup>54</sup>. La lassitude, l'absence de soutien ont joué enfin. Selon un correspondant du gouvernement anglais, le défaut de poudre, le manque de nourriture, expliqueraient le ralliement de février 1795 des chefs vendéens et chouans <sup>55</sup>. Charette donnera ensuite les mêmes raisons à Tinténiac, en insistant sur son manque d'information sur la force exacte des chouans <sup>56</sup>. La solitude des chefs vendéens face aux Bourbons, face à la « perfidie » de l'Angleterre ont ainsi eu des rôles déterminants dans les décisions prises <sup>57</sup>.

Enfin, la part de tractations et de négociations individuelles ne doit pas être négligée. L'historiographie raconte depuis deux siècles les expéditions aventureuses de Mme Gasnier, la « belle créole », ruinée et entreprenante, qui entre dans les vues de Ruelle, lui fait rencontrer Marie-Anne sœur de Charette, et décide un royaliste modéré, Bureau, à partir avec elles discuter avec le général Charette. Cette initiative ne doit pas être minimisée, parce qu'elle correspond exactement à la demande politique d'un bref moment, qu'elle explique que les contacts les plus immédiats aient été noués avec Charette, plutôt qu'avec un autre général, parce qu'elle souligne la présence active de royalistes qui sont en relation avec les représentants et les militaires. C'est bien dans le château d'un autre royaliste que les réunions de La Jaunaye se tiendront. Mais surtout, l'époque est propice à des reclassements. En témoigne, même indirectement la lettre que Puisaye <sup>58</sup> aurait adressée à Canclaux, pour le convaincre, au nom d'une vieille camaraderie d'abandonner la République pour servir le roi. Même si Canclaux semble être resté étranger à cette manœuvre, elle est révélatrice d'un climat.

Loin des divisions claires, les mois de l'hiver 1794-1795 semblent en effet occupés par de multiples échanges d'émissaires et de projets, qui brouillent les cartes. Charette aurait peut-être vu un nouveau Monk dans Ruelle et il aurait peut-être reçu des encouragements pour la sauvegarde de la maison des Bourbons, en acceptant une paix qui permettait aux émigrés de rentrer. Faute de disposer d'une aide extérieure, il avait ainsi changé d'attitude privilégiant l'espoir d'une subversion intérieure <sup>59</sup>. Dans le même temps, l'opinion française change. Les agents royalistes voient de leur côté la constitution d'un parti orléaniste <sup>60</sup> ; les tendances vers le royalisme modéré de Carnot ou de Pichegru s'affirment ensuite ; enfin dans le même temps le Comité de Salut public reçoit des émissaires de la Vendée : Béjarry et Scépeaux, qui restent liés avec l'agence royaliste. Sans écarter les ambitions personnelles de Charette, qui est reconnu par la République, et de Stofflet, qui est relégué à un second rôle, ces éléments con-

53 . *La Feuille nantaise*, 15 nivôse an III.

54 . *La Feuille nantaise*, 19 nivôse an III, p. 442-443.

55 . Xavier de BOISROUVRAY, *op. cit.*, p. 195-197.

56 . *Idem*, p. 221.

57 . Louis MIARD, *op. cit.*, p. 402-403.

58 . Texte in Xavier de BOISROUVRAY, *op. cit.*, p. 193-194.

59 . Louis MIARD, *op. cit.*, p. 402.

60 . Xavier de BOISROUVRAY, *op. cit.*, p. 262.

jugués permettent de comprendre comment se défont, provisoirement, les haines et les rancunes qui avaient déterminé la guerre jusque-là.

## Un échec annoncé ?

Les interprétations de ce traité sont multiples -et décourageantes, chaque auteur gardant son point de vue pour juger de l'ensemble. Par exemple pour l'un des tout premiers historiens de la Vendée, Alphonse de Beauchamp, le traité a été une faiblesse de la Convention, envoyant Carrier au supplice et offrant la paix aux royalistes<sup>61</sup>. Il est hors de question, ici, de faire le bilan historiographique des jugements énoncés. Il est seulement possible de relever les conséquences de ce traité, et de souligner les ambiguïtés qui expliquent son échec par la suite.

La pacification signale un tournant important dans les événements de l'Ouest comme dans la vie politique française, dans la mesure où, pour la première fois, les causes de la royauté et de la catholicité sont désunies, ceci annonçant la signature du Concordat de Bonaparte avec le pape. La liberté des cultes, la tolérance envers les prêtres réfractaires rentrant dans le pays, montrent que la paix est envisageable sans que le « gouvernement légitime » soit rétabli, ceci affaiblissant de façon importante les contre-révolutionnaires — et annonçant aussi la stratégie modérée des royalistes du Club de Clichy. L'évêque<sup>62</sup> émigré de Luçon ne s'y trompe pas qui ne peut pas croire que Charette ait ainsi signé une pacification. Pour lui si la religion est reconnue sans le roi, les choses vont devenir difficiles. Les divisions du parti royaliste ne lui échappent pas, augmentant ses inquiétudes, il explique La Jaunaye par cette faiblesse interne<sup>63</sup>. Hors de toute interprétation partisane, il semble possible, pour conclure d'insister sur ce que La Jaunaye apporte de radicalement neuf dans le déroulement des événements et de ce qu'elle annonce de la reprise de la guerre.

Indiscutablement, La Jaunaye souligne les faiblesses internes à chaque camp en présence, rappelle qu'ils se sont constitués l'un et l'autre par agglomération plus qu'autour de lignes directrices précises. Les divisions entre contre-révolutionnaires, qu'elles soient les rivalités entre les chefs, les ambitions de quelques-uns, voire leur vénalité (si Charette refuse tout argent, ce n'est pas le cas d'autres qui gardent des trésors de guerre ou qui sont « achetés » par les républicains)<sup>64</sup>, l'opposition de Stofflet à la signature du traité — et son acceptation tardive par la contrainte — minent durablement les positions vendéennes et illustrent toutes les trajectoires individuelles opposées qui ont marqué la guerre jusque là. Mais au-delà de ces situations somme toute ordinaires dans un groupe humain aussi important, les divisions les plus importantes reposent sur l'hétérogénéité des objectifs entre hommes de troupe et encadrement. L'attente de la restauration monarchique mobilise manifestement moins les soldats que la défense de leurs logis et que le retour de leurs prêtres. Le problème religieux a bien été l'essentiel et le ferment de la Contre-Révolution populaire<sup>65</sup> ; après

61 . Alphonse de BEAUCHAMP, *Histoire de la Guerre de la Vendée...*, 1820, T. III, p. 95 sq.

62 . Marie-Charles de MERCY, *op. cit.*, p. 291.

63 . *Idem*, p. 296.

64 . Michel CHATRY, « Pierre-Joachim Trottouin », *Revue du Souvenir vendéen*, 1994, n° 189, p. 13-21.

65 . Voir le cours CDU de Marcel REINHARD sur ce sujet, Paris-Sorbonne s. d.

la réouverture des églises et la garantie à peu près satisfaisante de la liberté des cultes, la cohésion des troupes sera faible. Enfin, l'absence de message clair des représentants de la monarchie aura considérablement affaibli les ordres des généraux.

Dans le camp adverse, la situation n'est guère meilleure. La libération des révolutionnaires nantais, parce qu'ayant pas agi dans une « intention contre-révolutionnaire » illustre le fait que l'unanimité n'existe pas derrière les représentants proposant la paix. Lors des négociations, les sensibilités opposées des uns et des autres se sont fait sentir, créant des frondes contre Ruelle parfois. L'absence voulue des militaires aggrave la situation, puisque la solution armée semble plus repoussée que disparue. Enfin, les rancunes et les volontés de revanche n'ont pas été gommées. Les « réfugiés de la Vendée » ont été déçus du traité et n'admettent pas que la République ait pu traiter, obligatoirement à leurs dépens, de puissance à puissance avec leurs ennemis. Les clauses restent donc à la merci des moindres provocations et des imprécisions. Le traité demeure d'une application délicate et on comprend qu'il ait été presque aussitôt violé, puisque les extrémistes et les mécontents de chaque camp devaient être contrôlés étroitement.

Mais peut-on parler véritablement d'un traité ? Ce qui est signé à La Jaunaye ne peut pas être assimilé à un contrat entre deux parties. Chacun des textes aura été signé seulement par une autorité qui se sera engagée pour l'une à reconnaître la République, pour l'autre à accorder le pardon et le soutien aux vendéens. Aucun accord en bonne forme n'aura été signé contractuellement. Pouvait-on trouver les bases d'un tel accord ? On voit mal sur quoi reposeraient les conditions d'un échange véritable. Sur le plan politique, les révolutionnaires maintiennent le régime sans changement depuis le 9 Thermidor, la liberté des cultes a été décrétée avant février 1795, les principes fondateurs de la Révolution de 1789 sont maintenus. Pire même l'attitude pédagogique de la Révolution source de progrès, attendant l'adhésion obligée par l'exercice de la raison est au cœur du traité qui réintègre dans le sein de la famille des frères « égarés ».

L'adhésion des vendéens a-t-elle correspondu à cette attente ? Manifestement la réponse est douteuse. Hors les convertis vénaux, les positions royalistes de Stofflet sont connues et il est permis légitimement de penser que Charette avait gardé des contacts et l'espoir d'une restauration monarchique ou d'un arrangement de régime. Dans la mesure où les représentants du peuple ne se donnent pas les moyens de contrôler les opinions après le traité, notamment en laissant à leurs anciens adversaires la possibilité de disposer de troupes — soldées par eux ! — l'ambiguïté est laissée sur le rattachement des vendéens à la république et permet toutes les dérives. Le malentendu politique est ainsi posé d'emblée. La question des clauses secrètes liées au traité est sans doute secondaire face à ce flou entretenu. Elles demeurent peu probables, mais en revanche, il serait tout à fait possible que, dans le cours des entretiens, des paroles aient laissé entrevoir la possibilité pour la France de se tourner vers un rétablissement monarchique. La colère de Charette estimant s'être fait rouler pourrait bien trouver là des raisons, qui ne seraient pas seulement une explication commode pour expliquer son attitude en février 1795.

Ce qui semble être l'espoir de ce traité est la création d'un lien social français. Les dénonciations portées par Charette contre la perfidie anglaise témoignent assez de cet état d'esprit qui veut voir dans la République le lieu de rassemblement de la nation française contre toute autre. Cette évolution perceptible dans la formation des soldats de l'an II et surtout dans la mentalité des soldats par la suite, est donc repérable à l'œuvre aussi en Vendée. Contre l'ennemi extérieur, il ne saurait y en avoir d'autre. La guerre civile se clôturerait ainsi par le retour à l'unité nationale incarnée dans l'État, dorénavant État-Nation, qui aurait remplacé le Souverain de la monarchie absolue, trait d'union jusque-là entre protestants et catholiques <sup>66</sup>. La force des idées révolutionnaires et contre-révolutionnaires interdit de fait cette union volontaire. L'État n'a pas été au-dessus ou à côté des luttes intestines. La mort de Robespierre et de Carrier n'aura pas suffi à faire oublier les clivages fondamentaux, qui portent non seulement sur la nature du régime politique ou sur les croyances religieuses, mais aussi sur le rapport au sacré, sur les relations au progrès et à l'avenir. D'une certaine façon, la guerre civile illustrée par la Vendée fait déjà partie de cette guerre civile européenne — voire mondiale — <sup>67</sup>, qui va diviser les hommes pendant plus d'un siècle autour de la Révolution et de la Contre-Révolution. Les recettes anciennes de l'oubli des crimes et de la réunion dans la Nation ne sont plus opératoires dans ces temps idéologiques. Le consensus voulu par Ruelle était voué à l'échec, malgré l'essor du nationalisme, qui ne réussira à souder la nation française face à l'étranger qu'en 1870 et surtout qu'en 1914.

Jean-Clément Martin  
Professeur d'histoire à l'université de Nantes

---

66 . Un des arguments initiaux de Rheinard KOSELLECK, *Le Règne de la Critique*, Éd. de Minuit, 1975.

67 . R. SCHINUR, *Revolution und Weltbürgerkrieg*, Duncker und Humblot, Berlin, 1983.